

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Table with 2 columns: Edition (Quotidienne, Semi-quotidienne) and Payer (à l'avance, par trimestre, par an).

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Type of advertisement (Six lignes, Chaque insertion, Pour chaque ligne au-dessus de six lignes) and Price.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

Successale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, rue St. Vincent.

QUEBEC,

LUNDI, 22 FEVRIER 1869.

REVUE PARLEMENTAIRE.

La semaine qui s'ouvre promet d'être fertile en discussions et en incidents à la Chambre. Tous les ministres du reste sont rétablis, et l'opposition, assurément, veut faire acte de présence.

M. Bellingham aurait consenti, dit-on, à modifier ses amendements au sujet du double mandat; mais dans ce cas la gauche, si on peut lui donner ce nom, les reprendrait sous forme de sous-amendements.

Dans tous les cas, on peut donc s'attendre à un débat et à un vote.

C'est à tort cependant que l'on a annoncé que le trésorier, M. Dunkin, ferait son exposé financier, mardi.

Ce ne sera pas, tout probablement, avant la fin de la semaine prochaine que M. Dunkin nous dévoilera l'état exact de notre fortune.

Entr'autres choses, on assure qu'il expliquera pourquoi le gouvernement n'a pas acheté ou loué l'hôtel St. George, — qui aurait pu contenir presque tous les bureaux publics, — au lieu de payer, en loyer et réparations, pour les trois édifices occupés par le département du Trésor, les départements du Secrétaire provincial et de l'Instruction Publique, et le département des terres de la Couronne plus de \$5,000.

Voiez plutôt ces extraits des comptes publics :

Département du Secrétaire Provincial et de l'Instruction Publique.

Table with 2 columns: Item (Loyer et taxes, Réparations aux bâtisses, Ouvrages de Plombier, etc.) and Amount.

Département du Trésor.

Table with 2 columns: Item (Loyer et taxes, Ouvrages de menuiserie, Peintures, etc.) and Amount.

Département des Terres de la Couronne.

Table with 2 columns: Item (Loyer et taxes, Ouvrages de menuiserie pour réparations, Ou, cages de maçonnerie, etc.) and Amount.

En louant ou achetant l'hôtel St. George, le gouvernement aurait fait une excellente opération; mais il aurait fait manquer une bonne affaire à MM. A. Côté et Cie. Tout a cédé devant cette haute considération.

Dans les prochains comptes publics, on verra sans doute que le gouvernement sous-loye de MM. A. Côté et Cie — au taux qu'il paie aux propriétaires des maisons de la rue St. Louis, — une partie de l'édifice et qu'il y fait à ses frais les réparations.

Déjà, nous dit-on, quelques chambres de l'ancien hôtel sont occupées par des employés.

M. Cauchon se paie, mais il se paie cher.

On parle de M. Bellingham comme successeur probable de M. Dunkin.

À la séance d'aujourd'hui, M. Tremblay proposera la résolution suivante :

Résolu. — Que cette Chambre, tout en appréciant les qualités qui distinguent Monsieur Brydges, ne peut s'empêcher d'exprimer le regret qu'elle éprouve au sujet de la nomination, comme commissaire du chemin de fer intercolonial, d'une personne étrangère à la Province de Québec, et qui se trouve à la tête d'une compagnie endettée envers la caisse publique pour un montant énorme, et en même temps assez puissante pour pouvoir contrôler jusqu'à un certain point l'action du gouvernement; que le silence de cette Chambre dans une circonstance où de si graves intérêts sont en jeu, pourrait être considéré comme un témoignage d'approbation pour un acte qu'elle considère comme contraire aux intérêts de la Province de Québec et de la Puissance en général, et qu'elle se croit par conséquent obligée de protester contre cette nomination.

M. LaRue demandera :

Est-ce l'intention du gouvernement de réclamer de nouveaux les arranges dus au fonds des bâtisses et des jurés ?

Enfin, M. Mailloux proposera :

Qu'une adresse à Son Excellence, la priant de vouloir adopter les mesures qui lui paraîtront convenables pour faire préparer et imprimer, dans la forme des lois de cette province, un tableau des subdivisions de paroisses dans cette province (Bas Canada), depuis l'année 1854 (cette année comprise), indiquant les bornes, limites ou lignes de division des diverses paroisses établies et érigées civilement, soit comme nouvelles paroisses ou comme paroisses formées par le démembrement ou la subdivision de paroisses antérieurement érigées et reconnues suivant la loi; et indiquant aussi, d'une manière succincte, l'autorité en vertu de laquelle chaque subdivision de paroisse a été faite, le nom du gouvernement sous l'administration duquel elle a eu lieu, les noms des commissaires qui l'ont recommandée, la date de leur rapport ou de la proclamation qui l'ont établie et confirmée, y compris tous renseignements qu'il pourrait être au pouvoir du gouvernement de procurer, concernant les paroisses, ou paroisses réputées, qui n'ont pas encore été érigées civilement; et aussi la subdivision de chaque comté en townships, lorsqu'il en existe.

M. Cartier à Londres.

On lit dans la Minerve :

Parmi les fêtes publiques dont Sir Georges Étienne Cartier a été l'objet en Angleterre, son nom est entouré d'un prestige bien mérité, nous avons remarqué le dîner que lui donnèrent les directeurs et les actionnaires du Grand Occidental Canadien, dans la magnifique salle de St. James Hall, le 28 de janvier dernier. Nous en trouvons un rapport détaillé dans le Railway News.

L'Échevin Dakin présidait au banquet ayant à ses côtés le ministre des colonies, le comte Granville, Lord Bury, l'Hon. Wm. Mousell, M. P., etc.

Le président proposa d'abord la santé de leur hôte, Sir Georges Cartier. Il parla de ses grandes facultés, de son énergie, de son patriotisme et des services incontestables qu'il a rendus à son pays comme des institutions durables dont il a doté. S'il a fait beaucoup, a-t-il ajouté, pour la réforme judiciaire en Canada, d'un autre côté il n'a rien négligé pour établir tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité de ses concitoyens. On lui doit beaucoup aussi pour l'encouragement qu'il a donné aux entreprises de chemin de fer qui contribuent tant à rendre un pays florissant en activant ses affaires commerciales et industrielles. Car, il n'y a que quel-

ques années, c'est à dire en 1853, il n'y avait que vingt milles de chemin de fer en Canada, tandis qu'à présent il est enveloppé dans un réseau de 3,000 milles. Il est vrai que ces travaux ont été loin de rapporter de gros dividendes aux actionnaires, mais il est indéniable qu'ils ont servi énormément aux intérêts politiques et commerciaux du Canada.

Sir Georges Cartier le remercia cordialement pour la santé qu'il venait de proposer, puis assura ses auditeurs des sentiments de loyauté dont le peuple canadien était inspiré en même temps qu'il s'opposait énergiquement à l'absorption de la république américaine. Son désir, à-t-il dit, est de rester fidèle au vieux drapeau monarchique de la Grande-Bretagne. Il n'a pas des aspirations fougueuses vers ce qu'on appelle l'indépendance politique, mais il en jouit en réalité de tous les avantages par son union avec la métropole, s'estimant heureux de partager la gloire que la mère-patrie fait rejaiillir sur toutes ses dépendances. Les Canadiens désirent se consolider comme une puissance sur le continent américain et d'étendre leur influence de l'Atlantique au Pacifique et ils sont convaincus qu'ils réaliseront leurs espérances avec l'influence et le support bienfaisant de la Grande-Bretagne.

Sir G. Cartier termine en recommandant à ses auditeurs de ne pas attacher de valeur aux opinions de M. Goldwin Smith et de ses adhérents qui voudraient que l'Angleterre brisât son union avec toutes ses colonies qui ont tant contribué à la richesse et à la puissance du royaume.

Le comte Granville en répondant à la santé anglaise "Colonies" assura que le gouvernement anglais s'efforçait d'avoir les informations les plus exactes sur tout ce qui traitait aux questions coloniales. Comme Ministre des Colonies, il attachait une grande importance à ces rapports d'une utilité réelle et dans ce but il ne négligeait jamais de dîner à chaque jour de la semaine avec quelque personne appartenant à l'une ou l'autre des diverses colonies et pouvant l'éclairer sur le sujet. Il a lu récemment le rapport de Lord Durham durant sa vice-royauté en Canada et dans lequel ce célèbre homme d'Etat parle de la ligne qui existait entre les deux nations et des tendances d'une partie des anglais à abandonner la mère-patrie, mais ce qu'il vient d'entendre lui démontre que de tels sentiments s'ils ont existé sont aujourd'hui disparus. De fait, dit-il, dans leur législation sur l'éducation et sur les arrangements ecclésiastiques ils ont donné un exemple que la métropole pouvait suivre avec avantage. Les chemins de fer établis en Canada et encouragés comme ils l'ont été par le gouvernement canadien ont rendu de grands services en développant les ressources du pays et aujourd'hui que les colonies Anglo-Américaines sont réunies en Confédération, le Canada deviendra assurément l'une des grandes nations du monde et il peut sincèrement féliciter Sir G. Cartier sur les brillantes destinées que l'avenir réserve à son pays.

Nouvelles Religieuses.

Jeu-d'aujourd'hui, 25 du courant, s'ouvrira dans l'Église des Sœurs de la Charité de cette ville, un Triduum pour les jeunes gens qui ont fréquenté, pendant l'hiver, les classes du soir ou vertes au commencement de décembre dernier sous le patronage de la bienfaisante société de St. Vincent de Paul. On y invite aussi spécialement les étudiants, les membres de la dite société de St. Vincent de Paul et tous les jeunes gens de la ville. L'office commencera à 7 heures du soir, jeudi, vendredi, samedi et dimanche. Il y aura sermon, salut du Très-Saint Sacrement et on y fera des prières spéciales pour Notre Saint Père le Pape, pour les Youngs Canadiens et pour la Société de Saint Vincent de Paul. Chaque jour de ces jours il y aura une collecte pour aider à couvrir les frais encourus pour la bonne œuvre.

Dimanche matin à 7 heures, sera dite par St. Grandeur Mgr. l'Archevêque une messe à laquelle ceux qui auront suivi les exercices du Triduum, comme il est dit dans un document

que nous rapportons, et les membres de la Société de Saint Vincent de Paul seront invités à faire la communion générale.

Monsieur l'abbé Chandonnet, dont on aime à entendre la voix, a bien voulu se charger de la prédication pendant ces jours. Les sujets traités seront, jeudi : La Foi; vendredi : L'Espérance; samedi et dimanche : La Charité.

Mgr. l'Archevêque qui a si puissamment encouragé l'œuvre des classes du soir, par ses paroles, ses aumônes et ses bénédictions, a daigné ajouter à ces faveurs celle d'une indulgence plénière pour les jeunes gens et les membres de la Société de St. Vincent de Paul.

Voici le décret rendu à ce sujet par Monseigneur l'Archevêque :

CHARLES FRANÇOIS BAILLARGEON, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical, etc.

A tous les jeunes gens de Québec qui ont fréquenté dans le cours de cet hiver, les classes établies par la bienfaisante Société de St. Vincent de Paul, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Ayant été informé à notre grande édification et consolation, qu'un Triduum d'exercices spirituels doit s'ouvrir pour vos le 25 du présent mois, dans la chapelle de nos chères Sœurs de la Charité;

Et voulant tout à la fois récompenser votre zèle à vous instruire, et vous engager vous, et tous les autres jeunes gens de votre ville, à suivre avec dévotion ces pieux exercices;

À la prière du Révérend Monsieur Antoine Gauvreau, chapelain de la dite Société de St. Vincent de Paul et Directeur des classes susmentionnées, Nous accordons, en vertu d'un Indulte du Saint-Siège à Nous conféré pour 10 ans en date du 22 septembre 1861, une indulgence plénière à tous ceux d'entre vous, et en général à tous les autres jeunes gens de la ville qui assisteront au moins une fois aux susdits exercices, et qui s'étant confessés et ayant communie, visiteront la dite chapelle de nos Sœurs de la Charité et y prieront pour Notre St. Père le Pape.

De plus, Nous accordons pareille indulgence à tous les membres de la pieuse Société de St. Vincent de Paul qui, sans être obligés d'assister aux exercices du Triduum, communieront dans la dite chapelle, ou du moins la visiteront un des jours du même Triduum et y prieront suivant l'intention marquée ci-dessus.

Donné à l'Archevêché de Québec le 15 de février 1869.

C. F. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Napoléon et Jefferson Davis.

Nous lisons dans la Liberté de Paris :

On attribue à l'influence du général Dix le retard qui serait mis à répondre favorablement à une demande d'audience adressée à l'Empereur par Jefferson Davis. "Il y a plus loin qu'on ne pense de l'hôtel du Louvre... aux Tuileries," a dit une de nos plus jolies Américaines, à la dernière fête du général Dix.

Le Traitement des Législateurs.

Au moment où la session de 1869 des chambres françaises vient de commencer, le travail de statistique suivant, sur les Assemblées délibérantes, depuis 1789 jusqu'à un certain intérêt.

En 1789, le nombre des représentants du peuple, à l'Assemblée nationale, était de 774, à raison de 9 députés par département, sans avoir égard au chiffre de la population. De plus, chaque département nommait trois représentants supplémentaires pour parer aux cas de vacances, de maladie ou de mort.

Chaque représentant recevait un traitement fixe de 18 francs par jour. L'Assemblée nationale coûtait donc 13,832 francs par jour; le mois, composé de 24 séances, revenait à 331,968 francs, ce qui mettait la session entière (des sessions de 9 mois) à ajouter 2,987,122 francs, à laquelle

le somme il faut ajouter 51,300 francs pour frais de bureaux; en tout : 2,038,922 francs.

Les membres de la questure touchaient chacun 10,000 francs par session, mais ils étaient obligés d'avoir une voiture, et étaient soumis à certaines dépenses de représentation.

Passons à la Restauration. A cette époque, les députés n'avaient aucun traitement; le président seul recevait 100,000 f. par session, en dehors de l'indemnité accordée aux questeurs.

Sous le règne de Louis Philippe, les députés continuèrent à n'avoir aucun traitement; mais de même que sous la Restauration et sous Charles X, le président recevait 100,000 francs par mois, toujours en dehors des frais de questure.

En 1848, les députés à l'Assemblée nationale étaient au nombre de neuf cents, à raison de 1 député par 40,000 habitants; ils recevaient chacun un traitement de 25 fr. par jour (qu'on leur a assez reprochés, mon Dieu!), soit 540,000 francs par mois. La session de 1848, qui dura 9 mois (comme celle de 1859), coûta donc 4,860,000 francs auxquels il faut joindre, pour le traitement du président et des questeurs, 15,000 francs par mois, ou 45,000 francs pour la session. Total d'ensemble 4,905,000 (un million et demi de plus que celle de 1789).

Sous le gouvernement actuel, il y a un député par 35,000 électeurs. Un député est accordé à chaque département dont le nombre excédant des électeurs dépasse 17,500. Le nombre des députés est de 283.

Depuis le commencement de l'Empire, les députés au Corps législatif recevaient un traitement de 2,000 fr. par mois; mais, l'année dernière, leur traitement a été fixé au chiffre invariable de 12,500 fr. pour toute la session, quelle que soit sa durée. Le président reçoit 100,000 fr. plus 30,000 fr. pour frais de représentation.

La session de 1868, qui sera, dit-on, fort courte, n'en coûtera pas moins 3,536,000 fr. Trois millions et demi! Nous verrons bien si les représentants de notre pays lui en donneront pour son argent.

Choses et autres.

Un mot sur les candidatures académiques. Un jour, M. Camille Doucet est rencontré par un de ses amis.

— Eh bien! mon cher, où en est votre candidature ?

— Oh! ne m'en parlez pas, ne m'en parlez pas, répondit en souriant l'auteur plus qu'il y a une dizaine de jours; si je n'étais sur le chemin de l'Institut, j'irais même jusqu'à dire que cela allait sur des roulettes. Cela ne va plus du tout.

— Comment, fait l'ami, un pareil revirement en dix jours? vous me surprenez fort. Vous n'avez pourtant rien écrit depuis, que je sache.

— Un gendarme revenant d'un incendie; quel qu'un lui demanda comment le feu avait pris.

— Oh! répondit-il, c'est un accident... purement accidentel... à moins cependant qu'une main criminelle n'y ait mis la main.

— Un lycéen avait été surpris en flagrant délit de versification française.

Le proviseur averti fait venir l'élève dans son cabinet et lui dit sévèrement :

— Monsieur, il n'est permis d'écrire des vers que lorsqu'on a été proclamé poète.

— X... venait de perdre sa mère.

— Le jour même de l'enterrement, il se promenait sur le boulevard.

La pluie vient à tomber.

— Enfin, dit X... il y a des consolats ne pour toutes choses! J'ai un cope à mon chapeau!

— On cite le mot suivant d'un homme de beaucoup d'esprit.

Dans un salon, on jouait aux jeux innocents. M. de... est forcé par son gendre de baisser le pied de Mme Z...

— Hercule aux pieds d'Omphale, dit alors en souriant la dame, qui est coquette.

M. de... regarda le pied de Mme Z...

— Oui, dit-il, mais j'ai vu les fuseaux et je file!

— Les langues, et sur lequel il comptait fort pour faire babiller ses deux convives.

— Je suis sûr dit Victorine, que Jeanne n'a jamais soupe au restaurant.

— Non, vraiment; jamais.

— Alors, fit le baron, c'est vous, mademoiselle, qui nous offrez les premiers. La carte n'en a pas qui valaient les vôtres.

M. de Blanchelande, comme tous les vivants, retrouvait à table une verve entraînante. Il possédait, d'ailleurs, au suprême degré, des manières bon enfant qui mettaient vite à l'aise. Les deux jeunes filles se piquaient les doigts à un buisson d'érevisses, et déjà Jeanne causait avec le père aussi librement qu'avec la fille, et cela sans même s'en apercevoir. Son joli ramage ravissait le baron, qui prit plaisir à voir pétiller son esprit comme la mousse blanche du vin généreux qui couronnait son verre.

Mlle Derville ne se défiait de rien — et de quoi donc se serait-elle défia, entre son amie et le père de son amie ? Il versait; elle buvait. En fait d'agent provocateur, elle ne connaissait que l'abondance de la pension. Elle se laissait donc prendre aux douceurs perfides et capiteuses d'un petit vin d'Alsace qui peut-être on ne ménageait pas assez, car on remplissait toujours son verre vide, et elle vidait toujours son verre plein. Bientôt elle se sentit pénétrée par une chaleur inconnue, bienfaisante et joyeuse au premier abord, et dont elle ne devait connaître le danger que plus tard. — Ses yeux brillèrent d'un éclat nouveau, que Victorine ne connaissait point; les mots vis

— Un ouvrier de chez X..., célèbre facteur de pianos, ayant passé en orgie un jour de la semaine, était venu un dimanche matin dans l'atelier du patron pour finir sa pièce et réparer le temps perdu.

Il travaillait seul à l'achèvement d'un piano mirifique et de composition nouvelle.

On en fait de tant de sortes, aujourd'hui! Il travaillait en homme arriéré qui veut se rattraper promptement.

Tout d'un coup il s'arrête, pâle, ému... tremblant.

Cas imprévus... il faut sortir! Sortir! le patron peut le voir, lui demander ce qu'il fait là... Il faudra avoir l'escapade de la semaine! Tout justement, M. X... se promène sur le peron, à deux pas de la porte vitrée, avec un noble étranger.

Que faire ? Qu'auriez-vous fait ? Ce qu'il fit...

Un piano, c'est une caisse, après tout, bien close...

Et puis on peut le mettre sur le compte d'un autre... Allez donc chercher parmi trois cents ouvriers, peut-être!

Bref, l'ouvrier fit... ce qu'à sa place vous auriez fait...

Dix minutes après, le patron se présente, suivi du noble étranger, un fils d'Alphon.

— Laissez-vous, dit-il à l'ouvrier.

L'ouvrier prend sa casquette et s'en va. — Je vais vous montrer différents modèles, continue le patron en s'adressant à lord.

Voici le piano secrétaire... voici le piano-billard... voici le piano lit... voici maintenant une espèce nouvelle...

Et ils s'arrêtèrent devant le piano... inachevé. Le patron s'assied.

Derrière lui, flegmatique, le noble étranger, sérieux, debout, écoutait...

Le patron se met en devoir de presser les touches.

— Vous allez voir quelle pureté de sons! quelle finesse!

Rien ne sort!

Etonné, M. X... soulève vivement le couvercle et se penche pour examiner.

L'Anglais se penche avec lui.

— Oh! yes! oh! yes!... je voyais très bien!... fait-il en se collant le carreau dans l'œil, celui-là, c'était le piano-chest.

(Officiel.)

Séance spéciale du Conseil de Ville.

Vendredi, 19 février 1869.

Présents : Son Honneur le Maire et MM. les Échevins Chambers, Côté, Hall, J. Hearn, Hossack et Rinfret, et MM. les conseillers Auger, Convey, Giblin, Hamel, M. A. Hearn, Henry, Julien, Mailloux, McLaughlin, O'Hare, Peachy, Roy, Ryan et St. Michel.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présente une lettre de M. F. Carbay nommé à la dernière séance auditeur de la cité pour l'année fiscale commençant le 1er mai 1869, acceptant la dite charge.

Présente une lettre de M. François Nadeau se plaignant du jugement rendu par l'honorable juge Stuart dans la cause de lui-même, demandeur, contre la Corporation, défenderesse, et demande que les griefs soient renvoyés à des personnes à être choisies par le conseil à cette fin. Renvoyé au comité des finances.

Présente une pétition de M. Joseph Leclerc et autres cultivateurs de la paroisse de St. Ambroise de la jeune Lorette, qui demandent que les revenus du marché St. Paul ne soient pas mis à l'encre et que le clerc actuel ne soit pas changé. Renvoyée au comité des marchés.

Présente une semblable pétition de M. Charles Fiset et autres cultivateurs de la paroisse de l'ancienne Lorette, contenant les mêmes conclusions. Renvoyée au même comité.

Présente le troisième rapport du comité spécial des amendements aux actes d'incorporation de la cité.

L'ordre du jour étant appelé.

Lu le 356e rapport du comité des marchés recommandant que les revenus des marchés et des maisons de pesée ne soient pas mis à l'encre et vendus par encan le premier mai prochain, lequel ayant été mis aux voix.

M. l'échevin Hearn secondé par M. le conseiller McLaughlin, a proposé en amendement, et charmants lui vinrent aux lèvres sans qu'elle les cherchât; elle-même s'étonnait de ses saillies.

On eût dit une autre femme qui se dégageait de la première, comme le papillon sort de sa chrysalide, émerveillant les témoins de sa brillante métamorphose. Victorine se demandait nativement si on lui avait pas changé son amie dans le trajet de Saint-Denis au boulevard des Italiens. La Jeanne qu'elle avait connue était une créature reuverte et mélancolique, douce et triste, et même un peu timide. Celle qui soupaient maintenant à côté d'elle avait la malice d'un démon, l'esprit d'un page, la gaieté d'un oiseau.

Cependant, il vint un moment où Jeanne, après s'être étourdie au bruit de ses paroles, et grisée de son entrain, sentit peu à peu sa tête alourdir rouler sur ses épaules; une sorte de terreur appesantit tous ses membres, et ses paupières devinrent de plomb ne se relevèrent plus sans un violent effort. Ses lèvres qui, tout-à-l'heure décochaient si prestement le trait de fines railleries, n'aspiraient plus maintenant qu'au silence; sa langue, naguère encore, si prompte à la riposte, balbutiait non sans peine, et par intervalles, quelques mots sans portée.

— Je crois que j'ai envie de dormir! dit-elle à demi-voix, et en tournant du côté de son amie son regard voilé, qui déjà ne distinguait plus les objets, et en appuyant contre la bordure de la glace sa jolie tête palie et fatiguée.

— On va vous coucher, ma belle enfant, dit M. de Blanchelande, qui ne put s'empêcher de sourire en la regardant.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 22 FEVRIER 1869.

LA PUPILLE

LÉGION D'HONNEUR

— Bonjour, père; nous voilà! Celui que Victorine venait de saluer de ce nom respectable, était un homme jeune encore, d'une tenue élégante, fort soigné de sa personne; ses cheveux blonds comme ceux de sa fille, étaient rayés aux tempes de quelques fils d'argent, qui ne lui messayaient point. Après avoir embrassé Victorine, il tendit la main à la baronne, et salua Mlle Derville avec une grâce courtoise, dont le maître de danse de Saint-Denis ne lui avait pas jusque-là donné la moindre idée.

— Papa, c'est Jeanne, c'est mon amie! fit Victorine en manière de présentation.

celles, elles auraient eu peut-être de trop significatif.

Jeanne, un peu embarrassée, ne sut que répondre. Mme de Blanchelande accablée des fatigues de cette longue journée passée hors de chez elle, avait déjà repris le chemin de sa chambre; elle n'entendit point le compliment du baron, auquel Victorine ne prit pas garde.

— Papa, j'ai faim! dit celle-ci d'un ton de fille unique, et dont les moindres inflexions indiquaient assez qu'elle avait l'habitude et la certitude d'être obéie.

— Oh! toi, tu as toujours faim. Vous n'avez donc pas diné à Saint-Denis? Alors, pourquoi revenir si tard ?

— Si! nous avons mangé un morceau sur le pouce, mais vite et mal... tu sais, à la pension!

— De quel ton tu dis cela maintenant, belle dédaigneuse!

— Comme nous n'avons pas envie d'y retourner de sitôt pas vrai, ma petite Jeanne? nous avons mis nos quatre chemises en cinq paquets. Dame ça nous a pris du temps. Pense donc le déménagement de deux grandes personnes qui sont là depuis huit ans. Puis, les adieux n'en finissaient pas; on nous aurait volontiers gardées. Tout le monde voulait nous embrasser, surtout Jeanne. Si on avait laissé faire ces dames, je crois que nous serions encore là-bas!... Mais tout cela n'a encore l'estomac, et je n'en puis plus.

— Mon Dieu! ne pleurez pas! en cherchant bien on trouvera peut-être un peu de pain dans la maison; avec ces dents-là et ton appétit de dix-huit ans on ne doit pas être bien difficile.

— Sans doute, répliqua Victorine en faisant une petite moue; d'ailleurs, nous avons appris à jeuner, et nous savons nous contenter de peu. Mais un petit père qui serait gentil nous menerait souper au restaurant.

— C'est cela! dis tout de suite au cabaret! Comment, mademoiselle, vous qui, ce matin encore, étiez au couvent — où peu s'en faut — vous qui portez encore une espèce de robe d'étamine qui vous fait ressembler à une petite nonne, vous voulez!... Non, vraiment, Victorine, tu n'y penses pas!

— Au contraire, je ne pense qu'à cela!... C'est le seul moyen de nous décambrer un peu... J'aurais vite fait de mettre une robe de l'an passé.

Et mademoiselle? fit M. de Blanchelande en regardant Jeanne, qui se tenait un peu à l'écart, discrètement absorbée dans la contemplation de deux énormes gravures représentant d'un côté les courses d'Epsom, et de l'autre l'hippodrome de Chantilly, le jour où l'on y dispute le Derby français.

— Ah! c'est vrai, répliqua Victorine avec une vivacité charmante, j'oubliais que Jeanne, en fait de toilette, ne

Que la résolution contenue dans le rapport... discussion soit biffée et la suivante substituée: "Que, dans le but d'éprouver la convenance de vendre les revenus des marchés de cette ville, des états et appentis et ceux du hall de la palais, les revenus seulement de ce dernier pour l'année à partir du premier mai prochain soient soumis à l'enchère à la somme de \$8,000 comme mise à prix et adjugés au plus haut enchérisseur ou soumissionnaire, pourvu que ce soit une personne solvable et de bonne réputation."

M. le conseiller Roy, secondé par M. le conseiller Hamel, a alors proposé. Que ce conseil s'ajourne à vendredi prochain. Laquelle motion ayant été mise aux voix, a été adoptée sur division de 14 contre 6, et il a été en conséquence.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur, J'ai l'honneur de vous annoncer que samedi de cette semaine, une grande soirée musicale et littéraire sera donnée au bénéfice de la Société St. Jean-Baptiste de Québec, à la Salle de Musique de cette ville.

Leurs Excellences le lieutenant-gouverneur et lady Belleau, et les honorables orateurs des deux chambres ont bienveillamment consenti à honorer de leur patronage cette soirée, dont le revenu sera consacré au paiement des dettes contractées pour l'érection du "Monument des Braves", dettes dont s'est chargée la Société St. Jean-Baptiste.

Mercredi prochain, je pourrai probablement vous donner plus de détails; pour le moment je puis vous dire que la partie musicale de la fête se composera principalement du "Desert", ode symphonique de Félicien David. Environ 100 virtuoses et chanteurs, sous la direction de notre artiste distingué M. Ernest Gagnon, interpréteront cette partition célèbre.

Les paroles du "Desert" vous seront adressées sous peu. Vous obligerez la Société St. Jean-Baptiste, en publiant quelques extraits, qui suffiront pour faire pressager la majesté de ce chant.

M. le Docteur LaRue a bien voulu se charger de la partie littéraire; c'est assez en assurer le brillant succès.

Quelques additions importantes viennent d'être faites au programme; je vous les communiquerai en même temps que ce dernier. La Société St. Jean-Baptiste n'a rien épargné pour offrir au public de Québec, le plus agréable moyen de concourir à son œuvre patriotique.

FAITS DIVERS.

COUR CRIMINELLE.—A l'audience de ce matin, le juge Caron, après réprimande, a condamné M. O'Farrell à \$100 d'amende ou à l'emprisonnement jusqu'à paiement.

M. O'Farrell a immédiatement déposé les \$100 entre les mains du greffier. Dans l'affaire de Léon Lemioux, la couronne s'est désistée de toute poursuite.

LES SANDFELDS.—Un journal de Toronto nous apprend que les faux-cols à la mode dans la Province d'Ontario aujourd'hui s'appellent les Sandfelds Macdonald. Ils sont haut de huit pouces.

Aurons nous bientôt, à notre tour, la redingote Chauveau et le pantalon collant à la "Luncheon"? Cependant les ministres ont surtout besoin de robes de chambre de ce temps-ci.

COUR DE POLICE.—Une cause de l'Inspecteur du revenu occupe la cour toute la matinée et est prise en délibéré.

Une enquête se poursuit contre un individu pour avoir passé de l'argent contrefait. Décidément, ce métier devient à la mode.

ACCIDENT à MONTMORENCY.—Hier après midi, un bon nombre de gens glissaient au coin, lorsqu'un des traîneaux s'échappant des mains de celui qui le montait est venu frapper à la jambe une jeune personne qui se tenait au bas. Du coup, elle a eu la jambe brisée au-dessus de la cheville.

Heureusement qu'un médecin se trouvait là; il a immédiatement porté à la jeune fille toute les secours de son art, et elle a été transportée en ville.

FAUSSE MONNAIE.—Un individu du nom de Antoine Baker a été arrêté la semaine dernière sur le marché de la Haute-Ville au moment où il essayait de faire passer des fausses pièces de monnaie. Il a comparu devant la cour de police,

Il sonna, régla la note et prit sur les partères les chapeaux sombres des jeunes filles. Jeanne appuyée au mur, ne faisait pas un mouvement.

—Mais qu'as-tu donc? demanda Victoire à son amie.

—J'ai que je crois que je n'ai plus de jambes!

—Tâche d'en trouver, malheureuse! Vois donc! qu'est-ce que dirait papa!

—Oh! il n'a pas l'air si méchant! Le gaz avait produit, dans le cabinet trop petit, ce n'était pas le GRAND SEIZE—une chaise qui peu à peu, était devenue étouffante. M. de Blanchelande ouvrit une fenêtre; une bouffée d'air vif frappa Jeanne au visage et la fit revenir un peu à elle-même.

Victorine lui jeta sur les épaules une sorte de pèlerine pareille à sa robe; et nous sous son menton les rubans de l'humble chapeau de paille qui lui servait de soir-la pour la dernière fois, et qui, sans doute, ne s'attendait pas à finir sa vertueuse carrière dans une aussi compromettante aventure.

Le baron passa le premier, les deux jeunes filles le suivirent. Jeanne, à la sortie du corridor étroit, se trouva en face de l'escalier, dont la pente était assez raide. Elle fut prise d'un étourdissement soudain, qu'elle domina cependant à force de volonté; elle se retint à la rampe de velours et parvint à descendre sans encombre. Une fois sur l'asphalte, elle était sauvée. M. de Blanchelande lui prit la main, et lui offrit sur son bras le point d'appui dont, en ce moment, elle avait grand besoin.

Victorine marchait de l'autre côté de son père.

mais son affaire a été renvoyée à mardi pour être examinée.

ACCIDENT.—Un bien triste accident est arrivé dans la soirée de vendredi dernier à la station d'Arthabaska. Au moment où les voyageurs laissent le train, l'un d'entre eux, un vieillard nommé Bolduc, âgé de 61 ans, fit un faux pas, tomba sous les roues du char de seconde classe et se fit broyer une jambe d'une manière horrible.

Des médecins furent appelés en toute hâte sur le lieu de l'accident, et, après examen des blessures, procédèrent immédiatement à l'amputation du membre. Aux dernières nouvelles, l'infortunée victime de l'accident allait mieux.

COUR CRIMINELLE D'ARTHABASKA.—Le terme de la Cour criminelle s'ouvre samedi prochain. Nous apprenons que Charles Hamilton, écuyer, avocat, de Québec, doit représenter la Couronne, aidé de William H. Felton, éc., avocat, d'Arthabaska.

La cause la plus importante est celle de l'Elzéar Guilmette, accusé du meurtre de sa femme et de ses deux enfants.

On dit que Wilfrid Laurier, éc., avocat, d'Arthabaska et John O'Farrell, éc., avocat, de Québec, sont chargés de la défense.

ACCIDENT à ST. HYACINTHE.—On lit dans le Courrier: Nous apprenons avec beaucoup de regret que D. G. Morrison, Ec., N. P., s'est fracturé une jambe au dessus de la cheville du pied, jeudi après-midi.

NECROLOGIE.—On lit dans l'Union des Cantons: Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec douleur la mort de Jerusha Terrill, épouse de Rufus Wadleigh, éc., Prototaire de ce district, causée par une congestion des poumons survenue ce matin à cinq heures. Par respect pour sa mémoire et comme marque de sympathie pour la douleur de M. Wadleigh, la Cour, sur motion de E. L. Pacaud, éc., avocat, doyen du Barreau de ce district, s'ajourne à demain.

LES CHANTIERS.—On lit dans le Canada: Nous apprenons que des entrepreneurs de chantiers ont fait cesser les opérations dans les bois et rappelés leurs hommes; la quantité de neige empêchant les provisions de parvenir dans les chantiers.

EXHUMATION DE BOOTH.—Les restes de John Wilkes Booth, le meurtrier du Président Lincoln, ont été exhumés de la fosse où ils reposaient à Washington, et transportés aussitôt à Baltimore, où ils sont arrivés lundi soir, et ont été provisoirement déposés chez M. Weaver.

Le bruit de l'arrivée du corps n'a pas tardé à se répandre, et le mardi matin une foule de curieux stationnait devant la maison de M. Weaver, où il n'a été permis qu'à quelques personnes de pénétrer.

Le cercueil dans lequel Booth avait été primitivement inhumé tombait en pourriture. Le cadavre était dépourvu de toute la chair, ce n'était plus qu'un squelette noir. Les cheveux seuls paraissent encore intacts. Le pied droit était chaussé d'un vieux soulier de soldat, le gauche d'une botte fendue dans toute sa longueur. (On se souvient que Booth, en fuyant du théâtre où il venait de commettre son crime, s'était cassé la jambe droite.)

Vers trois heures de l'après-midi, les restes ont été transférés dans un magnifique cercueil métallique. A ce moment, plusieurs centaines de curieux ont fait irruption dans l'appartement, et se sont partagé, à titre de souvenir, les lambeaux de vêtements qui recouvraient le squelette.

Mme Booth et ses deux fils, Edwin et Junius Brutus Booth, sont partis hier pour Baltimore, où l'inhumation définitive aura lieu dans quelques jours, et avec le moins d'apparat possible.

NOUVELLES MARITIMES. Glasgow, 20 février.—Le steamer Columbia, venant de New York, a été signalé en vue de Nouvelle-Écosse.

New York, 20 février.—Le steamer St. Laurent est parti aujourd'hui pour l'Europe avec \$87,000.

New York, 17 février.—La barque Barbados, (de Québec), capt. Soley, pour Buenos Ayres, depuis 57 jours, avec un chargement de cuir à ordre, a été retenue 14 jours à l'Ouest des Bermudes par une série de vents du nord.

TELEGRAPHIE GENERALE. CANADA. Montréal, 20 février. Geo. Robson, écuyer, secrétaire de la compagnie du gaz, est mort subitement ce matin.

Les trains et les malles sont en retard aujourd'hui.

On doit ouvrir une nouvelle école de velocipèdes dans l'Institut Canadien.

M. Weir a exporté \$153,000 en espèces de plus les trois dernières semaines.

Il y a des billets contrefaits de la Banque de

l'entourait, et de ce confort exquis et de haut goût, recherché jusque dans ses plus légers détails.

Comparée à la froide nudité du dortoir, cette chambre était digne d'une princesse. La pensionnaire regardait curieusement mille petits objets, disposés avec goût sur la cheminée, sur les tables, sur les étagères, et dont elle ignorait l'usage, et elle se disait déjà que ce devait être une bonne chose que d'être riche. Elle allait s'éveiller à la vie réelle, comme, en ce moment, elle s'éveillait à la lumière du jour.

Elle n'avait pas gardé le souvenir de ce qui s'était passé le soir précédent; elle n'en avait jamais eu conscience. Elle savait seulement qu'elle avait soupé dans un restaurant avec Victorine et le père de Victorine, un baron bien aimable.

Elle se rappelait aussi, mais vaguement, qu'elle avait eu un instant mal à la tête. C'était tout. A cela près, elle ne savait rien.

Victorine, qui n'avait pas eu plus qu'elle le temps d'oublier ses habitudes matinales, arriva dans la chambre en peignant de mousseline, les cheveux tordus sur la nuque, avec la fière insouciance de la jeunesse qui se sent belle, et, s'asseyant sur le pied du lit, elle commença avec son amie une de ces interminables causeries que les jeunes filles seules connaissent, car elles seules n'ont jamais épuisé le chapitre des confidences, et, vivant toujours ensemble, elles ont pourtant toujours quelque chose à se dire.

Montréal, circulation d'Ottawa, qui sont maintenant en circulation.

Ottawa, 20 février. Les nominations dans la milice volontaire, régulière et de réserve couvrent seize pages de la Gazette d'aujourd'hui. Province de Québec:—Pour être Lieut. Colonels, Majors de Brigade, L. C. A. L. de Belle Feuille et Gustave Dodet Dorsonnens. 9ième bataillon, Voltigeurs de Québec, compagnie no. 3.—Pour être capitaine, Lieutenant Henri Delagrave E. M., vice Voll, promu. Pour être lieutenant, enseigne George Simard, E. M., vice Delagrave, promu. Pour être enseigne, Arthur Lapointe, gentilhomme, E. M., vice Simard, promu.

ÉTATS UNIS. New York, 20 février. Le Herald de la Havane dit qu'il y a 70,000 hommes sous les armes dans l'île.

Havane, 19 février. Les insurgés ont pris possession de Gaungu, port situé au Sud des Rorayan Cays. Ils ont foré la ville et élevé plusieurs batteries qui sont défendues par des Américains.

NOUVELLES D'EUROPE. (Par le câble). Londres, 20 février. Le Morning Standard regrette que le traité de l'Alabama, après de si longues et si laborieuses négociations, ne soit pas ratifié. Le Times de son côté prétend que le traité est un garant des intentions amicales de l'Angleterre. Il ajoute que la non-ratification du traité n'entraînera aucune froideur dans les bonnes relations des deux gouvernements, et servira plutôt à guider l'arrangement des points essentiels d'une nouvelle convention.

Le Morning Post est mécontent de voir que le traité n'a pas été ratifié, parce que la chose lui paraît une conséquence de retarder le rétablissement des relations amicales entre les États-Unis et le gouvernement britannique.

Paris, 20 février. Mercredi prochain sera le vingt-unième anniversaire de la seconde inauguration du gouvernement républicain en France.

Le Gaulois dit que le Duc de Montpensier a reçu la permission de retourner en Espagne en qualité de simple citoyen.

ANNONCES NOUVELLES. Département des Douanes.—R. S. M. BOUCHETTE. Maisons à louer—Philippe Morrin. Garnitures—Glover & Fry.

Vente à bon marché pour argent comptant—Simons & Foulds. Immense Vente de Marchandises Sèches—Léger & Rinfret. Baume de Cerisier Sauvage. Remède contre la Toux—John Gardner. Résolutif Sarsaparillien—Dr. Radway & Cie.

Revue Financière et Commerciale. MARCHÉ MONÉTAIRE. Lundi, 22 fév. 1869. New York, 19 h. a. m. —L'or est coté à 133 1/2 l'échange sterling 3/4. Les greenbacks sont achetés à 26 pour cent d'escompte pour de l'or et 23 pour cent d'argent, vendus à 25 pour de l'or.

L'argent est acheté à 4, rendu à 3 et 3/4 pour de l'or. Les billets de la Banque du Haut-Canada sont achetés à 50cts. par piastre, ceux de Halifax, à 10 d'escompte, et ceux du Nouveau-Brunswick, à 2 à 50 par cent d'escompte.

JOHN FISHER, Courtier, 33, rue St-Pierre. PRIX DES PRODUITS EN GROS. Echange de Montréal, 19 fév. 1869. Farine, par quart, de 150 lbs.—Pas de ventes de Supérieure extra, extra, \$2.25 à \$2.40; de goût, \$4.95 à \$5.00; superfines du Canada, \$4.00 à \$4.00; forte supérieure du Canada, \$4.75 à \$4.75; superfines de l'Ouest, (canal Welland), nominales à \$4.00 et \$4.00; superfines, marques de ville, (du blé de l'Ouest), nominales à \$4.00 et \$4.00; superfine du Canada no. 2, \$4.35 à \$4.00; bonne, \$4.10 à \$4.15; moyenne, \$3.75 à \$3.80; recoupees nominales, fleur en sacs du Haut-Canada, \$2.25 à \$2.30; marques de ville, \$2.45 à \$2.30 par 100 lbs. Le marché était très calme ce matin, et les prix sans changements notables, malgré que des offres de prix plus bas aient été faites pour les superfines. En sus d'un lot de 1,000 qts. moulin vendus au même prix, un lot de 400 qts. d'une marque forte s'en allant à \$4.75. Vente de bonne fleur forte cotée à \$4.75.—mais bien peu d'affaires faites.

MARCHÉS DE NEW-YORK. 20 fév. Or à 133 1/2. Coton calme et lourd, à 28 1/2. Fleur calme; recettes 2,300 qts; ventes 4,900 qts; à 5.75 et 6.30 pour supérieure de l'Etat et de l'Ouest; 6.50 à 6.95 pour commune à extra choisie de l'Ouest; 6.35 à 7.20 pour commune à extra choisie de l'Ouest.

Fleur de seigle calme, à 5.25 et 5.20. Blé calme lourd; recettes 21,000 qts; ventes 43,000 qts; à 1.53 et 1.58 pour le no 1 du printemps dérivé, et 1.85 pour le blanc de l'Ouest. Seigle calme; recettes 900 qts.

Blé d'Inde lourd; recettes 17,000 qts; ventes 36,000 qts; à 88 et 89 1/2 pour le nouveau mélé de l'Ouest. Or calme. Avoine tranquille; recettes 15,000 qts; ventes 21,000 qts; à 74 1/2 pour l'Ouest en magasin, et 75 1/2 pour de la récolte.

Lard ferme en baisse aujourd'hui, à 31.00 et 31.75 pour le nouveau mess, et 30.00 à 30.50 pour le vieux. Saunders fermé en baisse, à 171 et 191c pour engin.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE. Fév. Matin. Soir. h. m. h. m. Lundi..... 22 3-12 2-55 Mardi..... 23 3-39 4-19 Mercredi..... 24 4-31 5-12 Jeudi..... 25 5-22 6-57 Vendredi..... 26 6-15 6-38 Samedi..... 27 7-11 7-25 Dimanche..... 28 7-49 8-11

PHASES DE LA LUNE. Pleine lune, vendredi, le 26 du courant, à 7 h. 16 A. M.

Baume de Cerisier Sauvage de Wistar. Les cas de Rhume, de Frissons, de Bronchite, d'Asthme, de Croup, de Toux Crique, d'Éprouant, ainsi que beaucoup de maladies de la Gorge, de la Poitrine, des Poumons, sont très nombreux pendant toutes les saisons de l'année; sous notre climat dont les transitions sont souvent si brusques; bien peu de personnes ont le bonheur de se soustraire à son influence meurtrière. Combien il est utile alors d'avoir à sa portée un préservatif et remède par ses qualités précieuses sur tous les autres remèdes; quelle que soit la gravité de la maladie, ce baume adoucesant, ce curatif étonnant délivre le malade des serres de la maladie qui le fait souffrir et le rend à la santé.

M. JOHN BUNTO. De Baldwin, Comté de Chemung, New-York, écrit à ce sujet ce qui suit: Depuis longtemps j'étais pressé par un ami d'acheter une bouteille de Baume de Cerisier Sauvage de Wistar. Cet ami me promettait de payer lui-même le coût de la bouteille si le remède ne faisait pas effet qu'il attendait. Persuadé par cet ami, je m'en procurai une bouteille. Ma femme était en proie à la PHTHISIE PULMONAIRE et les médecins avaient déclaré la maladie très avancée. Elle ne quittait plus le lit, toussait constamment et avait cessé de manger. Je commençai à lui faire prendre du Baume de Cerisier Sauvage à la fin faire la direction prescrite. Voyant les bons résultats que j'en obtenais, j'en achetai une autre bouteille et je continuai d'administrer le remède à la malade. Cette bouteille était à peine finie qu'elle avait cessé de tousser et qu'elle se sentait assez forte pour s'asseoir sur son lit. La cinquième bouteille l'a entièrement ramené à la santé, et ce remède a opéré ainsi la guérison d'une maladie que grand nombre de médecins ont essayé mais en vain de guérir.

Préparé par SETH W. FOWLE & FILS, 18, Rue Tremont, Boston, et à vendre par tous les Droguistes en général. A vendre à Gros par J. Messos & Cie., et en détail par tous les Droguistes de la ville et de la campagne.

Il circule agréablement dans tout le système. Il soulage le malade souffrant attaché sur son lit de douleur, et radicalement les blessures quelles qu'elles soient. Il guérit les coupures et les brûlures. Son action sur les éruptions cutanées est merveilleuse, elles disparaissent comme par enchantement.

La peau perd sa mauvaise couleur et le teint devient clair. Les maladies devraient se servir de ce remède qui a amené tant de guérisons, et notamment celle de M. Grace. Les incurables l'essayent et les heureux résultats qu'il produira les convaincront de ses qualités efficaces et inappréciables.

Le Sarsaparillien Résolutif est un remède plus prompt pour faire disparaître les taches, les plaques, les eruptions de la peau, les vers, que toutes les Sarsaparilles ordinaires en usage. Ces déclarations ne sont que des imitations de l'original, stimulant et efficace SARSAPARILLIEN Résolutif de RADWAY. Quelques doses rétablissent la rigueur de la vie chez les faibles, les débiles et les infirmes.

Le Sarsaparillien Résolutif de RADWAY est l'espérance des consommateurs. Il adoucit le phlegme, répare les pertes du corps avec des matériaux nouveaux et forts, provenant d'un sang riche et pur qui arrête la décadence. Qu'on l'essaie. Le Buchu n'est pas un remède convenable ou sûr comme médecine générale; il est sujet aux mêmes objections que les Filices, les Quinquinas, le Sublime Corrosif, le Mercure, etc., et autres propriétés directes et exclusives. Les personnes qui ont pris de ces remèdes pendant un temps sans autres inconvénients les occasionnent à la fois et aux autres glandes. Ainsi en est-il du Buchu, dont l'action diminue exclusive sur les reins suspendra, et on en continue l'usage, les fonctions sécrétrices des autres organes. Comme on le sait, le Buchu est un diurétique direct et est

généralement employé par les médecins pour assurer une plus grande action des reins.

Mais dans la plupart des cas il est ainsi employé, son usage est suspendu après quelques doses et l'opiat est administré pour modifier son action ou pour compenser les rigueurs du grand mal dont il souffre par l'influence directe du Buchu. Maintenant le Buchu indirectement employé dans la diabète, la gravelle, les dépôts de poissances ou dans la dégénération granuleuse des reins, des catarrhes de la vessie, etc., est comme l'emploi de sels pour arrêter la diarrhée.

Le Sarsaparillien Résolutif de RADWAY, associé avec les autres sels employés dans le Résolutif de RADWAY, est un remède compensateur. Il guérit toute espèce de maladies des Reins, de la Vessie, de la Peau et des Organes Urinaires. Quelques doses opèrent un changement extraordinaire pour le mieux.

Une once d'extrait de la racine de Pareira Brava du Dr Radway vaut plus que toutes les feuilles de Buchu que dix générations de Sauvages ou d'Indiens peuvent en cueillir. Essayez-la, et soyez guéris. Demandez le Sarsaparillien Résolutif du Dr. Radway, ou Résolutif de RADWAY, 21x, \$1.00 la bouteille ou six bouteilles pour \$5.00. Adressez au Dr. RADWAY & Cie., 439, Rue St. Paul, Montréal.

Le Sarsaparillien Résolutif arrête toutes les décharges affaiblissantes qui menacent de détruire la vie. Quand il était préparé d'après l'ancien procédé, le Résolutif a guéri plusieurs personnes de maladies engendrées par l'abus de solutions qui se sont marquées depuis et ont eu des enfants. Ce doit être une bonne preuve de sa puissante efficacité. Tel que préparé maintenant d'après le nouveau procédé du Dr. Radway, il n'y a pas de maladies qui peuvent être atteintes dans le sang, l'urine et la transpiration qui ne puissent être guéries par lui. Plusieurs maladies qu'il n'est pas convenable de mentionner dans une annonce sont indiquées dans la nouvelle publication, médicale du Dr. Radway, "ERRER ET VÉRITÉ", actuellement prêt. Adressez RADWAY & Cie., No. 439, Rue St. Paul. Prix du Sarsaparillien Résolutif, \$1.00 la bouteille ou 6 bouteilles pour \$5.00.

Ventes par le Shérif—Février. —William Bride, de New-Carlisle, dans le comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé, instituteur; contre les Commissaires d'École pour la municipalité de Hope, dans le comté et district suivants: 1. Une certaine pièce ou portion de lot numéro 2, situé dans le 1er rang du township de Hope, dans le comté et district de Gaspé, en un acre en superficie, ensemble avec la bâtisse ou cabinet servant de maison d'école, avec des chambres pour l'instituteur.

2. Cette certaine partie ou portion du no. 1, situé à l'endroit appelé Chigawake, à l'est du ruisseau distingué sous ce nom, dans le township de Hope, d'un acre et un quart en superficie, avec la bâtisse en charpente servant de maison d'école.

3. Une pièce ou portion de la partie ouest du lot de terre connu sous le no. 2, situé au nord de Chigawake susdit, même township, d'un quart d'acre en superficie.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de New-Carlisle, le 25 du courant, à midi.

—Adolphe alias Dolphis Pellier, cultivateur et commerçant de bois, de la paroisse St. Boniface, dans le district des Trois-Rivières; contre Pierre Gélinas, cultivateur et commerçant de bois, du même lieu: 1. Une terre située dans le 3e rang de la paroisse St. Boniface, de 50 acres en superficie, avec une maison, grange, étable, dessus construits.

2. Un lot de terre connu comme le lot no. 2, dans le 2e rang du township Shawenigan.

3. Un certain lot de terre situé en la paroisse St. Boniface, de 100 acres en superficie, avec une maison, grange, et autres bâtisses. Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse St. Boniface, le 25 du courant, à 11 heures du matin.

Décès. Ce matin, au faubourg St. Jean, à l'âge de 29 ans et 9 jours, Madame Malvina Moffet, épouse de M. Auguste Tangney, maître-charpentier, après une maladie de trois ans, souffrante avec courage, et d'une véritablement chrétienne. Ses funérailles auront lieu mercredi matin. Le convoi laissera sa demeure No. 20, Rue Latourrelle, à 9 heures du matin. Les parents et amis sont priés d'y assister.

ANNONCES NOUVELLES. EN VENTE PAR L'AUTORITÉ DU MAITRE GENERAL DES POSTES. Chez GEORGE M. PIERCE, Vis-à-vis le Bureau de Poste. A toujours en mains LIVRES et PAPIER. Québec, 19 fév. 1869—15j

EN VENTE PAR L'AUTORITÉ DU MINISTRE DES FINANCES. Chez GEORGE M. PIERCE, Vis-à-vis le Bureau de Poste. A toujours en mains LIVRES et PAPIER. Québec, 19 fév. 1869—15j

MAISONS A LOUER. (Cinq Maisons en très bon ordre à St. Jean d'Orléans—Trois-Saisons, avec Jardins manucés, et situés dans les endroits les plus charmants, à proximité de la ligne du Grand-Tronc. Conditions de loyer très libérales. S'adresser à PHILIPPE MORRIN, Propriétaire, Rue Henderson, Vis-à-vis le Marché du Palais, Québec, 22 fév. 1869—15j

DEPARTÉMENT DES DOUANES. L'ESCOMPTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 26 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. Davit Johnson est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à publier. Québec, 22 fév. 1869.

ANNONCES NOUVELLES. EN VENTE PAR L'AUTORITÉ DU MINISTRE DES FINANCES. Chez GEORGE M. PIERCE, Vis-à-vis le Bureau de Poste. A toujours en mains LIVRES et PAPIER. Québec, 19 fév. 1869—15j

LES MESSIERS DU CLERGÉ, ainsi que les collègues de tous les diocèses, pourront se procurer chez MM. GARANT & TRUDEL, Libraires, LA SEMAINE SAINTES, un qu'ils ont fait l'acquisition du reste de l'édition de MM. A. Côté & Cie. Québec, 12 fév. 1869.

ANNONCES NOUVELLES. A LOUER, Une magnifique Maison en Brique, rue du Prince Arthuro, St. Roch, contenant six chambres et attiques, cave, cabinet d'aisance, réservoir d'eau froide, le tout avec un magnifique jardin. S'adresser à la propriétaire, Mme. VEUVE CHARLES TERREAU, Québec, 20 fév. 1869—3f

PERDUE, UNE ÉPINGLETTE avec une Pierre Blanche. Celui qui la trouvera voudra bien avoir l'obligeance de la remettre à ce Bureau. Québec, 20 fév. 1869—3f

OPÉRETTE CANADIENNE. La Conversion d'un Pêcheur. Paroles de E. Labelle—Musique de J. B. Labelle. Cette Opérette sera publiée dans le courant de Mars prochain. Elle formera un livret de 25 à 30 pages, IN OCTAVO, la musique comprise.—Prix: \$1.00, payable à livraison. Le tirage sera limité au nombre des souscripteurs. On souscrit chez MM. Boucher & Lavigne, marchand de musique, rue St. Jean, Québec, 20 fév. 1869—10f

BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE. A VENDRE en quantité à la convenance des acheteurs et dérivé à ordre. 200 Cordes d'Érable, première qualité, 200 de de Bouleau, de S'adresser à ALFRED ÉMOND, Coin des Rues de la Reine et du Pont, St. Roch, Québec, 19 fév. 1869.

GARNITURES. (GARNITURES en Jai, Boutons, Gants, Corsés, Nets Invisibles, Rubans, Engourlis et Entre-deux en Mousseline Brodée, Dentelles, Voiles et Point d'Écritures, Cors de Dentelles, assortiment de Mousselines Brodées, Voages, Châles de déjeûner, Parapluies en Alpaca et en soie et un assortiment complet de Toiles, Cotons et Lainages, à très bas prix. Seuls Agents pour la vente du nouveau Japon-Crimoline à Patente Odessa, qui nous pouvons recommander particulièrement comme étant une grande amélioration sur les autres Japans, etc. Nous avons encore quelques Manteaux d'Inverness et Pardessus, ainsi que des Habits en Tweed pour Messieurs, Habillements complets pour Enfants que nous vendrons à moitié prix.

MAGASIN DE TAPIS. Nouveaux Tapis en Velours, Bruxelles, Tapis Écossais et Allemands, Nouveaux Étoffes en Soie, Cotonne—pour Rideaux, avec toutes les Garnitures pour appartements, Nouveaux Rideaux en Mousseline en Dentelle, Lits en Fer et en Cuivre, Lits à Ressort, première qualité de Matelas en Crin, Matelas de Poil d'Orignal, pour serviteurs, Lits de Plume, Oreillers et Traversins. —Aussi— Nouveaux Couvertures en Duvet couvertes en Etouffe Perse, à très bas prix. CLOVER & FRY, HAUTE-VILLE, Québec, 15 fév. 1869.

TIMBRES DE POSTE. EN VENTE PAR L'AUTORITÉ DU MAITRE GENERAL DES POSTES. Chez GEORGE M. PIERCE, Vis-à-vis le Bureau de Poste. A toujours en mains LIVRES et PAPIER. Québec, 19 fév. 1869—15j

TIMBRES DE BILLETS. EN VENTE PAR L'AUTORITÉ DU MINISTRE DES FINANCES. Chez GEORGE M. PIERCE, Vis-à-vis le Bureau de Poste. A toujours en mains LIVRES et PAPIER. Québec, 19 fév. 1869—15j

LES MESSIERS DU CLERGÉ, ainsi que les collègues de tous les diocèses, pourront se procurer chez MM. GARANT & TRUDEL, Libraires, LA SEMAINE SAINTES, un qu'ils ont fait l'acquisition du reste de l'édition de MM. A. Côté & Cie. Québec, 12 fév. 1869.

ANNONCES NOUVELLES. A LOUER, Une magnifique Maison en Brique, rue du Prince Arthuro, St. Roch, contenant six chambres et attiques, cave, cabinet d'aisance, réservoir d'eau froide, le tout avec un magnifique jardin. S'adresser à la propriétaire, Mme. VEUVE CHARLES TERREAU, Québec, 20 fév. 1869—3f

ANNONCES NOUVELLES. A LOUER, Une magnifique Maison en Brique, rue du Prince Arthuro, St. Roch, contenant six chambres et attiques, cave, cabinet d'aisance, réservoir d'eau froide, le tout avec un magnifique jardin. S'adresser à la propriétaire, Mme. VEUVE CHARLES TERREAU, Québec, 20 fév. 1869—3f

PERDUE, UNE ÉPINGLETTE avec une Pierre Blanche. Celui qui la trouvera voudra bien avoir l'obligeance de la remettre à ce Bureau. Québec, 20 fév. 1869—3f

OPÉRETTE CANADIENNE. La Conversion d'un Pêcheur. Paroles de E. Labelle—Musique de J. B. Labelle. Cette Opérette sera publiée dans le courant de Mars prochain. Elle formera un livret de 25 à 30 pages, IN OCTAVO, la musique comprise.—Prix: \$1.00, payable à livraison. Le tirage sera limité au nombre des souscripteurs. On souscrit chez MM. Boucher & Lavigne, marchand de musique, rue St. Jean, Québec, 20 fév. 1869—10f

BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE. A VENDRE en quantité à la convenance des acheteurs et dérivé à ordre. 200 Cordes d'Érable, première

Dissolution de Société.

LES soussignés ont donné avis que la société existant sous le nom et raison de G. E. PARÉ & FRÈRES, Marchands-Epiciers, Rue du Pont, a été dissoute...

AVIS.

Le soussigné informe le public qu'il continuera d'être en son nom, les affaires de la ci-devant société G. E. PARÉ & FRÈRES, au même poste, Rue du Pont, St. Roch, et ce, jusqu'à ce qu'il ait été avisé autrement...

COMPAGNIE TÉLÉGRAPHIQUE

PEUPLE.

Capital - - - - - \$100,000.

COMPAGNIE TÉLÉGRAPHIQUE

INCORPORÉE SOUS L'ACTE 22 VICT., CHAP. LXVII.

LES SOUSMISSIONS seront reçues ici jusqu'au 1er MARS 1869, pour la construction de la première section de la ligne de la Compagnie, allant d'Ottawa à Montréal.

Les soumissions devront fixer le prix par mille, pour l'érection de 32 poteaux par mille avec deux fils.

Les Directeurs se réservent le droit de fournir le fil, et ne s'engagent pas à accepter la plus basse des soumissions.

Toutes les autres informations pourront être obtenues des soussignés.

DIRECTEURS: S. B. FOOTE, Président; A. JOSEPH, Trésorier; D. C. THOMSON.

Québec, 17 fév. 1869.—6f



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

LES Commissaires nommés pour constituer le Chemin de Fer Intercolonial donnent AVIS PUBLIC qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour trois autres Sections de la Ligne.

La Section No. 5 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de quarante milles à l'Est de la Rivière-du-Loup, à l'extrémité de la Section No. 2, jusqu'au poteau du soixante-sixième mille, près de Rimouski, formant une distance d'environ vingt-six milles.

La Section No. 6 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 3, vis-à-vis Dalhousie, jusqu'au poteau du quarante-huitième mille, courant à l'Est de la Rivière Jacquet, environ vingt-cinq milles.

La Section No. 7 sera dans la Province de la Nouvelle-Écosse et s'étendra à partir de l'extrémité Sud de la Section No. 4, près de la Rivière Philippe jusqu'à la Station cinquante ans Lac-Flovy, environ vingt-quatre milles.

Les Plans et Profils avec les Devis et Conditions du Contrat sont exposés au Bureau des Travaux Publics, Toronto, aux Bureaux des Commissaires à Ottawa, Rimouski, Dalhousie, St. Jean et Halifax, et après le 5 Mars 1869, et des Soumissions scellées adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites "Soumissions", seront reçues à leur Bureau à Ottawa, jusqu'à Sept heures P. M., le 29 Mars 1869.

A. WALSH, Edw. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, W. F. COFFIN, Commissaires.

Bureau du Chemin de Fer Intercolonial, Ottawa, 11 fév. 1869. 19 fév.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans la Province de Québec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui ait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles d'usage et suivantes de la Chambre des Communes (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande) dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session.

ALFRED TODD, Greffier en Chef des Comités et Bills Privés, Chambre des Communes, Ottawa, 12 fév. 1869. 19 fév.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour permettre au manufacturier d'AMERICAN BUILDING BLOCK, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les États-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le soussigné.

H. F. BELLEVILLE, Québec, 15 fév.—2m

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour permettre au manufacturier d'AMERICAN BUILDING BLOCK, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les États-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le soussigné.

H. F. BELLEVILLE, Québec, 15 fév.—2m

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour permettre au manufacturier d'AMERICAN BUILDING BLOCK, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les États-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le soussigné.

H. F. BELLEVILLE, Québec, 15 fév.—2m

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour permettre au manufacturier d'AMERICAN BUILDING BLOCK, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les États-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le soussigné.

H. F. BELLEVILLE, Québec, 15 fév.—2m

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour permettre au manufacturier d'AMERICAN BUILDING BLOCK, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les États-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le soussigné.

H. F. BELLEVILLE, Québec, 15 fév.—2m

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour permettre au manufacturier d'AMERICAN BUILDING BLOCK, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les États-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le soussigné.

H. F. BELLEVILLE, Québec, 15 fév.—2m

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour permettre au manufacturier d'AMERICAN BUILDING BLOCK, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les États-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le soussigné.

H. F. BELLEVILLE, Québec, 15 fév.—2m

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour permettre au manufacturier d'AMERICAN BUILDING BLOCK, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les États-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le soussigné.

H. F. BELLEVILLE, Québec, 15 fév.—2m

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour permettre au manufacturier d'AMERICAN BUILDING BLOCK, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les États-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le soussigné.

H. F. BELLEVILLE, Québec, 15 fév.—2m

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour permettre au manufacturier d'AMERICAN BUILDING BLOCK, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les États-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le soussigné.

H. F. BELLEVILLE, Québec, 15 fév.—2m

AVIS.

LES soussignés offrent en vente les articles suivants, manufacturés à leur moulin à Beauport. Gros frais première qualité, Orge perle do do, Pois tendus.

—Aussi— Fleur extra supérieure en sacs de 20 livres, Farine de Blé d'Inde blanc do do, Grain frais do do do, Orge perle do do do, Pois tendus do do do.

J. B. RENAUD & Co., No. 26, rue St. Paul, Québec, 18 fév. 1869.—3m

A VENDRE.

BARRIS Fleur double Extra Sup. Do do Extra Sup. Do do Fancy. Do do Super. No 1 et 2. Do do Fine, Middlings et Pollards. Farine en sacs, Farine de Blé d'Inde blanc et jaune, Farine de Sarrasin.

—Aussi— Pois cuisants du Haut-Canada, Blé d'Inde, Avoine, Son et Gandriole. Au plus bas prix du marché par J. B. RENAUD & Co., No. 26, rue St. Paul, Québec, 18 fév. 1869.—3m

A LOUER.

UNE MAISON de 1ère classe, contenant onze appartements, Rue St. Stanislas, Haute-Ville, Loin.

Une maison de 1ère classe, Rue St. Vallier, St. Roch, Loin.

—Aussi— UN GRAND NOMBRE DE MAISONS dans les principales Rues des Quartiers St. Jean et Montcalm. Loyer depuis 29 à 45. S'adresser à H. BOLDUC, Notaire, Québec, 5 fév. 1869.—1m

A LOUER.

LE MAGASIN situé sous l'Hôtel de Madame Le Blanchard, coin des Rues St. Pierre et de la Place. Le poste est un des plus avantageux pour un magasin de Marchandises Sèches, Quincaillerie, Epicerie, etc., etc.

S'adresser à LOUIS BOURGET, Basse-Ville, Québec, 9 fév. 1869.—1m

A LOUER.

UNE magnifique Maison en Briques, à un étage, divisée et finie dans le meilleur goût, située en un quartier tranquille, de la cité de Québec, près de la Rue St. Louis, avec Jardin en avant, grandes dépendances, le tout dans le meilleur ordre possible. Loyer modéré.

S'adresser à JOS. MARTEL, Marchand, Basse-Ville, Ou à H. BOLDUC, Notaire, No. 89, Rue et Faubourg St. Jean, Québec, 29 jan. 1869.—1m

A LOUER.

UNE magnifique Maison à trois étages, située à l'extrémité des Rues St. Joseph et St. Valier, St. Saviour. Cette maison contient un splendide Magasin de 23 x 26 et neuf appartements très bien finis. À l'arrière se trouve une vaste cour. Le poste est des plus avantageux pour le commerce d'Épicerie ou de Marchandises Sèches. Les personnes qui désirent visiter cette maison, le pourront en tout temps, en s'adressant à M. P. GROUX ou à M. JOSEPH LEBLANC, Cordonnier, qui occupe la partie contiguë à la maison.

Québec, 29 jan. 1869.

MOULINS A COUDRE.

LE PREMIER PRIX a été accordé à J. D. LAWLOR, à la dernière Exposition Provinciale tenue à Montréal, en Septembre 1868, pour la fabrication des meilleurs MOULINS A COUDRE DE SINGER manufacturés dans la Province du Canada.

Le soussigné reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu, annonce respectueusement à ses nombreuses familles et au public en général qu'il a toujours en magasin un assortiment considérable et varié de MOULINS A COUDRE DE PREMIÈRE CLASSE, tant de sa propre manufacture que provenant de meilleurs fabrications des États-Unis, ayant tous les derniers améliorations et accessoires. Parmi lesquels sont:

LE MOULIN DE SINGER à l'usage des familles et des manufactures.

Le do HOWE do do do

Le do FLYING do do do

Le do FLORENCE do action reversible.

Un nouveau Moulin à Navette, avec table, prix \$25, aussi un nouveau Moulin elliptique à l'usage des familles, construit sur le principe de Wilcox et Gilb, prix (avec table complète) \$23. Moulin pour fil à coudre A. B. et C.

Les garanties (tous les modèles faits par moi) commencent à être tous les rapports à ceux de tout autre manufacturier du Canada. J'ai des certificats de tous nos principaux établissements manufacturiers et des meilleurs fabrications de Québec, Montréal et de St. Jean N. B., attestant leur supériorité. Ma longue expérience dans ce commerce et les grandes facilités pour manufacturier me mettent en état de vendre des Moulin à Coudre de première classe de 29 à 30 pour cent à meilleur marché que tout autre fabricant dans la province. J'offre en conséquence aux agents les meilleurs Moulin à coudre aux conditions les plus libérales.

Les agents voyageurs et locaux feront bien de donner leur attention à ce sujet.

Un escompte spécial sera alloué au clergé et aux institutions religieuses.

Bureau principal: 365, rue Notre-Dame, Manufacture: 48, rue Nazareth, Montréal. Succursale: 22, rue St. Jean, Québec; 78, rue King, St. Jean, N. B., et 18, rue Prince, Halifax, N. E.

Toutes sortes de Moulin réparés et améliorés à la boutique, 22, rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 8 fév. 1869.

BIÈRE EN BOUTEILLES.

QUARTS de Bière de Bass, en Bouteilles d'une Pinte. Quarts de Bière de Bass, en Bouteilles d'une Chopine. A vendre par WILLIAM POSTON, Québec, 21 déc. 1868.

MELASSES ET SIROPS.

SIROP Brillant des Barbades, en Poinçons, Mélasse, en Tierçons. WILLIAM POSTON, Québec, 6 fév. 1869.

AVIS AUX MARCHANDS.

LES soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils ont changé de domicile et qu'ils sont à présent dans la Rue Sous-le-Fort en face de MM. Thibautaud, Thomas & Cie, où ils continuent comme par le passé à faire toute diligence possible pour satisfaire leurs pratiques. Ils ont constamment en magasin un assortiment considérable de:

Hautes de la Manufacture de Boitrim & Cie, Ferronneries de toute espèce, Brosses et Pinceaux, Ressorts de Sofas, Essieux, Peintures, Vernis, Fil à Saimon, Fil à Hareng, Fil à Morue, Fil à Ligneux, Fil spécialement pour emballer, Flambé à tirer, Vis de toutes grandeurs, Lignes de toutes sortes, Lampes et Huile de Charbon.

HARDY & LORTIE, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, Québec, Et au Faubourg de M. Thibautaud, Thomas & Cie, Québec, 3 déc. 1868.

LA BANQUE IMPERIALE CANADA.

AVIS est par ces présentes donné qu'il sera présenté à la prochaine session du Parlement une pétition pour obtenir l'établissement d'une Banque avec le titre ci-dessus indiqué. Québec, 5 fév. 1869.—2m15

Dissolution de Société.

LES affaires de la ci-devant société seront réglées par ALEXANDRE MORENCY, qui continue les affaires au même lieu en son propre nom.

ANTOINE FOITIN, ALEXANDRE MORENCY, Québec, 9 fév. 1869.

Musique à Bon Marché.

LES morceaux de Musique qui suivent seront vendus à moitié prix, savoir:

Lucia de Lammormoor Quadrilles, seulement 1s. 3d.

Don Pasquale Quadrilles, " 1s. 3d.

The Horse Guard, Lanciers, " 1s. 3d.

Le Trovatore Quadrilles, " 1s. 3d.

Portiana Quadrilles, " 1s. 3d.

St. Peterbourg Quadrilles, " 1s. 3d.

Constantinople Quadrilles, " 1s. 3d.

Madrid Quadrilles, " 1s. 3d.

Malakoff Quadrilles, " 1s. 3d.

Marie Anna Quadrilles, " 1s. 3d.

Jennette et Jeanne Quadrilles, " 1s. 3d.

Kni Kerbocker Quadrilles, " 1s. 3d.

Marcha Quadrilles, " 1s. 3d.

Souvenir de Kamouraska Quadrilles, " 1s. 3d.

Les Roses Quadrilles, " 1s. 3d.

Ettie Lanciers, " 1s. 3d.

Montana Quadrilles, " 9d.

Canadien 2nd Set Quadrilles, " 1s. 3d.

Les Excéntriques Quadrilles, " 1s. 3d.

Le Mariage extravagant Quadrilles, " 1s. 3d.

L'Amour au Village Quadrilles, " 1s. 3d.

L'enfant de Trompe Quadrilles, " 1s. 3d.

Le nouveau Bois de Boulogne Quads, " 1s. 3d.

L'enfant prodige Quadrilles, " 1s. 3d.

Marco Spada Quadrilles, " 1s. 3d.

Les Cosaques Quadrilles, " 1s. 3d.

Les Cent Gardes Quadrilles, " 1s. 3d.

Jenny Bell Quadrilles, " 1s. 3d.

Le Tambour de l'endroit Quadrilles, " 1s. 3d.

La Comédie au Camp Quadrilles, " 1s. 3d.

Le Sire de Franc Boisy Quadrilles, " 1s. 3d.

Manon Lescaut Quadrilles, " 1s. 3d.

Margot Quadrilles, " 1s. 3d.

La Foudre de Perlinpinpin Quadrilles, " 1s. 3d.

Les Françaises Quadrilles, " 1s. 3d.

Le Père la Jeunesse, Quadrilles, " 1s. 3d.

La Dame de Pique Quadrilles, " 1s. 3d.

R. MORGAN, Marchand de Pianos et de Musique, No. 44, Rue St. Jean, Québec, 4 fév. 1869.

NOUVELLEMENT REÇU

A VENDRE PAR GARANT & TRUDEL.

L'ANNEE Eucharistique ou préparation et action de grâce avant et après la sainte communion, pour tous les dimanches et principales fêtes de l'année, 1 vol.

Catéchisme philosophique par Feller, 1 vol.

Démonstration de Morris, Bolgoin, Lombroso et Cassini, par Chassay, 1 vol., 18 s. relie.

Cours élémentaire de liturgie à l'usage des Séminaires, 1 vol.

Entretien sur la liturgie, nouvelle explication des prières et cérémonies du saint sacrifice, suite de la lettre encyclopédique de Don Cl de vert au ministre Juriin sur les paroles et les actions du prêtre à l'autel par l'abbé Pascal.

Méditation à l'usage des maisons de dévotion, par R. P. Champeau, 1 vol.

Catéchisme du sens commun et de la philosophie catholique par l'abbé Rohrbacher, 1 vol.

Souffrance de J. C., par le R. P. Alloaume, 2 vols.

Le guide de ceux qui annoncent la parole de Dieu, par M. de Beaudry, 1 vol.

Les insinuations de la divine pitié, ou la vie et les révélations de Ste. Gertrude, vierge et abbesse de l'ordre de St. Benoît, 2 vols.

Catéchisme de la vie intérieure, par M. Olier, 1 vol.

L'homme d'oraison, ses lectures spirituelles, pendant tout le cours de l'année, par le R. P. Jacques Nouet, 7 vols.

L'homme d'oraison, ses méditations et entretiens pour tous les jours de l'année, par le R. P. Jacques Nouet, 8 vols.

Avertissements utiles aux confesseurs, par le bienheureux Léonard de Port-Maurice.

Catéchisme des mères, par Mgr. Gauvain.

L'homme d'oraison, sa première retraite par le R. P. Jacques Nouet, 1 vol.

Manière ou les exercices spirituelles de Saint Ignace mis à la portée de tous les fidèles, 1 vol. Québec, 4 fév. 1869.

Machines pour Fabriquer des Bottes et Souliers, à Vendre.

MACHINES à Cheville, Machines à Rouler et à Fendre le Cuir avec une Roue à Bruir, Papier Sablé, et Machines à Couper les Semelles. Tous ces genres de Machines à Coudre et Machines à Fabriquer les Bottes et les Souliers, sont réparés par le soussigné. J. D. LAWLOR, No. 22, Rue St. Jean, H.-V. Québec, 16 avril 1868.—1a

IMMENSE VENTE

POUR NOUS PREPARER

CHANGER

MAGASIN

\$100,000

CENT MILLE PIASTRES

MARCHANDISES

POUR ÊTRE VENDUES SANS RÉSERVE.

NOUS AVONS L'HONNEUR D'ANNONCER à nos pratiques et au public que nous

DEMENERONS

DANS LE COURS DE Mars ou Avril Prochain.

NOUVEAU MAGASIN

DE M. WOODS, NO. 21, RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE.

NOUS AVONS EN MAINS 3,000 COUPONS, FAITS DEPUIS SIX MOIS, QUE NOUS VENDRONS A MOITIÉ PRIX.

LEGER & RINFRET,

No. 4, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE. Québec, 30 jan. 1869.

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de J. B. GOSSELIN, De St. Laurent, Ile d'Orléans, Failli.

LES créanciers du failli sont par le présent notifiés que j'ai été nommé Syndic de ses biens et créances, et qu'ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

URBAIN THIBAUDEAU, Syndic. Québec, 17 fév. 1869.—2s

CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec.

LUCE BLOUIN, de la cité de Québec, épouse de Narcisse Tanguay, du même lieu, boucher, demandeur autorisée à ester en justice à l'effet des présentes, vs. NARCISSE TANGUAY, de la cité de Québec, boucher, Défendeur.

AVIS est par le présent donné, que la présente cause est en cause en séparation de biens que la dite Demanderesse a intentée ce jour contre son dit époux, en la cité de Québec, rapportable le quinze Mars prochain.

G. AMYOT, Procureur de la Demanderesse. Québec, 13 fév. 1869.—1m

BELANGER & GARIEPY,

No. 9 et 9 1/2, Rue La Fabrique. AVIS AUX ÉPICIERS.

Venant d'arriver par le vapeur "Austrian," UN ASSORTIMENT SUPERBE DE

BALANCES DE CUIVRE ET POIDS EN CUIVRE SOLIDE POUR COMPTOIRS.

Ces Balances à PLATEAUX DE MARBRE, sont montées sur Agates, et les seules de ce genre importées en Canada.

COUCHETTES DE FER, Doubles et simples, de tous prix.

ORIN FRISÉ POUR MATELAS ET DRAPS DE CHIN Pour Couvertures de Meubles, Ressorts de Sofas et de Paillasses, etc.

PEINTURES, HUILE, TÈREBENTHINE, COULEURS SÈCHES, ETC.

GUIDE D'AFFAIRES.

IMPORTATEURS EN GROS. TÊTU & GARNEAU, No. 25, Rue St. Pierre, Basse-Ville. THIBAudeau, THOMAS & CIE., Coin des Rues Sous-le-Fort et St. Pierre, Basse-Ville.

GUIDE D'AFFAIRES.

Fabricant de Portes en fer, etc., etc. LOUIS MARCOTTE, No. 334, rue et Faubourg St. Jean. AVOCATS. ALLEYN & CHAUVEAU, Bureau, No. 2, rue Buade, Haute-Ville.

GUIDE D'AFFAIRES.

Architecte, Ingénieur et Arpenteur. O. COTÉ, Coin des Rues St. Jean et du Palais, Haute-Ville. CHAPELIER. O. COTÉ, Coin des Rues St. Jean et du Palais, Haute-Ville.

IMPRIMERIE

DE L'ÉVÉNEMENT. o. 1, RUE BUADE, A COTÉ DU BUREAU DE POSTE, Escalier de la Basse-Ville. PRESSES A VAPEUR. Le Propriétaire du Journal l'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié, peut maintenant faire toutes sortes d'impressions, telles que :

MONTMINY & BRUNET

ANNONCE A LEURS PRATIQUES ET AU PUBLIC. Qu'à partir de cette date jusqu'au 1er mars prochain, ILS VENDRONT A UNE REDUCTION DE 20 POUR CENT, TOUT LEUR FONDS D'EFFETS DE GOUT ET D'UTILITE.

Entre autres articles dignes d'une mention spéciale se trouvent des Cotons Shirts à 6d. la verge valant 9d. Métrées française à 2s. 6d. la verge valant 3s. 6d. Couvertes de Laine de Fabrique Canadienne à 17s. 6d. la paire valant 22s.

EPICERIES ET LIQUEURS.

Enseigne du Mulatre.

EDOUARD CLARK,

32, RUE DU PONT, 32, ST. ROCH, QUEBEC.

Une Visite à l'Établissement est respectueusement sollicitée. EDOUARD CLARK, 32, Rue du Pont, St. Roch.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

Assorti-ment complet D'ARTICLES DE VOYAGE, Malles de Cuir et autres, Valises, Boîtes à Chapeaux, Sacs de Nuit, Gibecières, etc., etc., etc.

GRANDE VENTE LA COMPAGNIE CANADIENNE

D'AUTOMNE. F. X. LEPAGE, MARCHAND.

No. 35, Rue de la Couronne, St. Roch.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis en général qu'il vient de compléter son immense assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER, à des conditions de prix qui peuvent défier toute compétition.

CAOUTCHOUC, MONTRÉAL.

BOTTES et CLAQUEES en CAOUTCHOUC. BOTTINES ou PARDESSUS en FEUTRE AVEC CAOUTCHOUC, en grande variété.

A VENDRE.

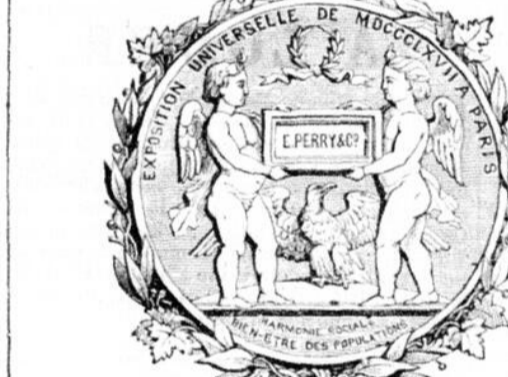
HISTOIRE des Grandes Familles Françaises du Canada, on aperçoit sur le Chevalier Bohon, et quelques Familles Contemporaines, accompagnée d'une Brochure, intitulée : d'Horsville ou le Jean Bart Canadien et la Bataille d'Hudson.

ÉLÉMENTS DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE AGRICOLES.

F. A. H. LARUE. PRIX—15 sous l'Exemplaire ou 6s. la Douzaine. A vendre au Bureau de l'Événement et chez MM. Garant & Trudel, Libraires.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

Table with columns: Dcs, MALLS, CLOTURE. Rows include: A. M. P. M. OTTAWA, PROVINCE D'ONTARIO, QUÉBEC, MALLS LOCALES, PROVINCE MARITIME, ÉTATS-UNIS, INDES OCCIDENTALES, GRANDE BRETAGNE.



E. PERRY & CIE.

FABRICANTS D'ARTICLES DE VOYAGE EN TOUS GENRES. RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, No. 371.

EXPOSITION DE PARIS.

Assorti-ment complet D'ARTICLES DE VOYAGE, Malles de Cuir et autres, Valises, Boîtes à Chapeaux, Sacs de Nuit, Gibecières, etc., etc., etc.

GRANDE VENTE LA COMPAGNIE CANADIENNE

D'AUTOMNE. F. X. LEPAGE, MARCHAND.

No. 35, Rue de la Couronne, St. Roch.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis en général qu'il vient de compléter son immense assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER, à des conditions de prix qui peuvent défier toute compétition.

CAOUTCHOUC, MONTRÉAL.

BOTTES et CLAQUEES en CAOUTCHOUC. BOTTINES ou PARDESSUS en FEUTRE AVEC CAOUTCHOUC, en grande variété.

A VENDRE.

HISTOIRE des Grandes Familles Françaises du Canada, on aperçoit sur le Chevalier Bohon, et quelques Familles Contemporaines, accompagnée d'une Brochure, intitulée : d'Horsville ou le Jean Bart Canadien et la Bataille d'Hudson.

ÉLÉMENTS DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE AGRICOLES.

F. A. H. LARUE. PRIX—15 sous l'Exemplaire ou 6s. la Douzaine. A vendre au Bureau de l'Événement et chez MM. Garant & Trudel, Libraires.